

**Programme:** Samedi:

8H-8H30 : Accueil des stagiaires

# STAGE DE TROMPE DE CHASSE

Stage d'initiation et de perfectionnement Organisé par « l'école de trompe du Porhoët »



10H30-12H: Cours

# Les Samedi et Dimanche 24-25 Mai 2014. à la salle de la Gavotte à Guilliers (56)

L'école de trompe du Porhoët organise son 5<sup>ème</sup> stage et serait très heureuse de vous accueillir.

8H45-10H15: Cours

12H-14H: Repas (buffet froid)	14H-15H30 : Cours	15H45-17H30: Cours	
		animé par les moniteurs et les stagiaires.	
Dimanche:	1 0	, 1	
7H30-8H30 : Petit déjeuner	8H45-10H15 : Cours	10H30-12H : Cours	
12H-14H : Repas	14H-15H30 : Cours	Fin du stage vers 16H.	
December 4 and the second			
Pour les stagiaires :	4 2 managa gamania aga da 956	Consum log odhómonta EITE at 050 mayrilag mar	
	Le coût du stage hors hébergement, 3 repas compris est de <u>85€ pour les adhérents FITF</u> et 9 <u>5€ pour les non-</u> adhérents. Il est demandé, à l'inscription, une avance de 50€ par chèque libellé à l'ordre de « <b>L'École De</b>		
Trompe du Porhoët ».			
Trompe du l'ornoct ».			
Pour les accompagnateurs :			
Le coût des repas boissons compri	ises sont de 10€le samedi m	idi, 15€ le soir et de 15€ le dimanche midi.	
Pour tout renseignement, contacte	<b></b>		
M DELANOË Gérald ou	M BUART Benoît		
19 rue Paradis	06.71.66.39.93		
56490 MOHON	00.71.00.37.73		
02.97.74.52.38			
06.15.38.49.39			
Je. soussigné(e)		. Né(e) le	
•			
Numéro d'adhérent FITF:			
Niveau: Jamais sonné Débutant g		Canfaras Débutant confirmé	
	•		
Débutant conf. Tayaut □	Catégorie FITF	🗀	
Désire m'inscrire au stage de trom	ne organisé nar l'école de tro	ompe du Porhoët les 24 et 25 mai 2014 et	
		e 50€ qui atteste de mon inscription au stage e	
ne sera en aucune façon rembours		o coc qui annon un monipinon un conge e	
•		X 10 € (samedi midi) =	
	•	(samedi soir) =	
	-	(12€ (dimanche soir) =	
Signature	more we personned	(3111011011011011)	
Signature des parents pour les stagiaires mineurs			

### **GUILLIERS 2014**

#### - 24 et 25 MAI -

#### - REGLEMENT INTERIEUR -

## **Articles:**

- I. Chaque stagiaire devra émarger à l'accueil. Il recevra un badge à son nom qu'il portera visiblement pendant toute la durée du stage.
- II. Toute dégradation d'objet, de matériel ou autre durant le stage sera sanctionné financièrement.
- III. Les stagiaires ne doivent pas sonner après 22H et avant 8H00 et doivent respecter le sommeil du voisinage.
- IV. Les horaires des repas sont impératifs, il ne sera pas fait de second service.
- V. Les tarifs calculés au plus juste ne sont pas négociables. Aucune ristourne ne sera accordée pour les personnes qui ne prendraient pas la totalité des repas.
- VI. En cas d'absence du stagiaire, le montant de l'inscription n'est pas remboursé.
- VII. Le séjour du stage se fait sous couvert de la garantie de l'assurance responsabilité civile et individuelle du stagiaire.
- VIII. Ce stage est exclusivement consacré à la trompe de chasse. Toutes questions politiques, confessionnelles ou idéologiques en seront définitivement écartées.
  - IX. Les stagiaires adhérents FITF doivent être à jour de leur cotisation. Ils devront être en mesure de présenter leur carte d'adhérent à l'accueil.
  - X. Il est rigoureusement interdit de fumer à l'intérieur des locaux.
  - XI. Les animaux ne sont pas admis.
- XII. L'hébergement est à la charge du stagiaire. Les tentes et les camping-cars sont autorisés sur le site.